

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

**Présents :** MM M<sup>mes</sup> Alaux, Albaladejo, Anselme, Blanc, Bressand, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Granziera, Gotti, Grimal, Guillemot, Millerand, Pezzot, Saez, Sébastianelli, et Zanchetta.

**Excusés :** Sandra TRAPIED ayant donné pouvoir à M. C ALAUX  
Amandine PAPIN ayant donné pouvoir à C. GONZALEZ  
Nadia DE MUNTER ayant donné pouvoir à I. GRIMAL  
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à M. O. FOLCHER  
Colette DESCAMPS ayant donné pouvoir à J P MILLERAND  
Marion CARSI ayant donné pouvoir à G. GRANZIERA

### **1 – Mise en place études surveillées pour la rentrée 2015/2016 assurée par un enseignant et un vacataire**

Suite à la demande des parents d'élèves, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place des études surveillées pour la période du 2 novembre 2015 au 28 mai 2016, qui seront assurées par un enseignant et un vacataire.

### **2 - Ouverture de la mairie le samedi matin**

Devant les demandes croissantes de nos administrés, et vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27/08/2015, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de la mairie au public le samedi matin de 9h à 12h.

Les nouveaux horaires sont :

#### ***- pendant les périodes scolaires :***

- \* lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30
- \* mercredi : de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30 (sauf veille jours fériés 17h30)
- \* samedi : de 9h00 à 12h00

#### ***- pendant les vacances scolaires :***

- \* lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30
- \* mercredi : de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30 (sauf veille jours fériés 17h30)

### **3 - Autorisation au maire de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement collectif Engorp/Fossat**

Au vu du projet de construction d'un réseau collectif d'assainissement reliant les hameaux du Fossat et d'Engorp avec création d'une mini-station, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

### **4 - Aide à l'investissement immobilier concernant l'installation des deux nouveaux médecins dans notre commune**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3/9/2015, le conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide à l'installation des deux médecins de 8 750€ sur le loyer (750€ sur 7 mois et 500€ sur 7 mois). Le loyer étant révisable, il convient de modifier cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide sur le loyer de : 75% du loyer pendant 7 mois et 50% du loyer pendant 7 mois, d'annuler la délibération du 3/9/2015 et de signer la convention avec les médecins.

### **5 – Conventions entre LEC – C3G et la commune concernant l'ALAE et l'ALSH**

❖ **Convention de mise à disposition des locaux entre la C3G, LEC et la Commune de Lapeyrouse-Fossat.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec la C3G et LEC une convention de mise à disposition de ses locaux pour la durée de validité du marché conclu entre C3G et LEC, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018

❖ **Convention de mise à disposition de personnel municipal d'animation entre la C3G, LEC et la Commune de Lapeyrouse-Fossat.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec la C3G et LEC une convention de mise à disposition du personnel municipal au titre de leur mission d'animation pour la durée de validité du marché, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018.

❖ **Convention de mise à disposition des services entre la C3G et la Commune de Lapeyrouse-Fossat.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec la C3G et LEC (Loisirs Education Citoyenneté) ces trois conventions pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018.

## **6 – Achat du bâtiment crèche en VEFA (vente en l'Etat Futur d'Achèvement) autorisation au maire**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que le groupe Angelotti projette la construction d'un ensemble immobilier nommé résidence « Saint-Exupéry » comprenant des logements sociaux ainsi qu'un local commercial et un local libre en rez-de-chaussée, sur la ZAC Cœur de Village.

Afin de prendre en compte le besoin de places supplémentaires de la crèche, il est proposé d'acquérir ce local libre, d'une superficie de 335m<sup>2</sup>, pour y installer une nouvelle crèche pouvant accueillir 30 enfants.

Le conseil municipal, à 19 voix pour et 4 abstentions, décide d'acheter au groupe Angelotti ce local en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), au prix de 562 800€ TTC, et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

## **7 – Etat des finances**

Monsieur Eric BRESAND adjoint aux finances, présente l'état des finances pour les mois de septembre et octobre.